

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-2695
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13000	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	16-Sainte-Dorothée	
Actions : CERTIFICAT DE REGISTRE		
No règlement : L-13000		Type de règlement : Emprunt
Titre du règlement : Décrétant l'exécution de travaux de construction d'un nouveau chalet et de réfection majeure de la piscine au parc Couvrette, incluant l'installation de jeux d'eau, et décrétant un emprunt de 15 059 000 \$ à cette fin		
Consultation publique : Non		Dispo. susceptible approb. référendaire : Oui
Lettre d'invitation : Non		Approbation externe : Oui
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS		
Suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement suivant, nous avons tenu les 27, 28, 29, 30 et 31 mai 2024, le registre pour les personnes habiles à voter:		
Règlement numéro L-13000 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un nouveau chalet et de réfection majeure de la piscine au parc Couvrette, incluant l'installation de jeux d'eau, et décrétant un emprunt de 15 059 000 \$ à cette fin.		
Étant donné qu'aucune demande n'a été reçue pour demander la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la fin de la période d'accessibilité au registre, soit à 19 h 01 le 31 mai 2024.		
IMPACTS MAJEURS		
NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS		
NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE		
NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF		
Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU		
de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 27, 28, 29, 30 et 31 mai 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13000 préparé par le Service du greffe le 10 juin 2024.		